



INFO MUNICIPAL

www.lislet.com

28 janvier 2015

Volume 16

Numéro 2

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre dernier, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015.

FAITS SAILLANTS

Comme toutes les autres municipalités du Québec, la Municipalité de L'Islet a dû composer avec le nouveau pacte fiscal entre le Québec et les municipalités, adopté à la fin de l'année 2014. Ces compressions budgétaires ont, pour notre municipalité, principalement touché la ristourne de la TVQ (50 % au lieu de 62.8 %) et la diminution des compensations à l'égard des écoles et du service de santé situés sur le territoire. Ces dites compressions représentent à elles seules plus de 46 000 \$.

Malgré les efforts déployés pour maintenir le niveau de l'ensemble des dépenses, celles-ci sont en hausse de 156 584 \$. L'augmentation constante du coût des produits et services, de la masse salariale (incluant l'ajout d'effectifs), des coûts de l'énergie, des différentes quotes-parts et des remboursements de la dette sont différents facteurs déterminants.

Sur ce, je vous présente, un résumé des principaux postes budgétaires.

	Budget 2014	Budget 2015
REVENUS		
Taxes locales	3 777 575 \$	3 938 430 \$
Compensations tenant lieu de taxes	141 070 \$	128 684 \$
Autres revenus de sources locales	437 833 \$	447 409 \$
Transferts (subventions gouvernementales)	226 997 \$	239 383 \$
Affectation	61 091 \$	47 244 \$
TOTAL DES REVENUS	4 644 566 \$	4 801 150 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	715 577 \$	731 429 \$
Sécurité publique	495 916 \$	498 589 \$
Transport	899 959 \$	969 829 \$
Hygiène du milieu	928 600 \$	1 007 303 \$
Santé et bien-être	58 106 \$	57 627 \$
Aménagement, urbanisme et développement	239 735 \$	233 991 \$
Loisirs et culture	547 317 \$	547 258 \$
Frais de financement	645 340 \$	656 324 \$
Remboursement – fonds de roulement	14 000 \$	14 000 \$
Investissement	100 016 \$	84 800 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 644 566 \$	4 801 150 \$

(une version plus détaillée peut être obtenue au bureau de la municipalité)

TAXATION 2015

Malgré les contraintes énumérées précédemment et les différentes autres obligations et responsabilités, les membres du conseil ont voulu limiter la hausse des taxes afin de respecter la capacité de payer des citoyens et citoyennes. C'est ainsi que, pour l'année 2015, la taxe foncière sera majorée de 0.8745 \$ à 0.891 \$/100 \$ d'évaluation. Cette légère augmentation de 0.0165 \$/100 \$ d'évaluation représente 1.9 % et se situe en deçà du taux d'indice des prix à la consommation Canada pour la période comprise entre le mois d'octobre 2013 à octobre 2014 (IPC).

Afin de pallier l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau d'aqueduc et d'égout, le conseil a majoré de 18 \$ la taxe applicable à l'ensemble de ces deux services. Il en coûtera, pour l'année 2015, 301 \$ au lieu de 283 \$ pour l'ensemble de ces services; soit une somme de 0.82 \$ par jour pour l'utilisation de l'eau et de son assainissement. À ce tarif s'ajoute, pour les commerces munis d'un compteur d'eau, une taxe supplémentaire de 5,0651 \$ du mille gallons excédentaire aux 60 000 premiers gallons d'eau consommés.

Il en est de même pour la taxation reliée à la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables. Ce service est fixé à 175.25 \$ au lieu 164.25 \$ (incluant la redevance au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) pour une résidence unifamiliale soit une somme de 3.37 \$ par semaine. Les commerces munis d'un ou de plusieurs conteneurs sont assujettis à une taxe supplémentaire en fonction du nombre de verges du conteneur.

Pour l'ensemble des autres taxes, les taux sont sensiblement les mêmes.

CONCLUSION

La Municipalité de L'Islet entreprend donc l'année 2015 avec un budget équilibré guidé dans le souci de toujours améliorer sa situation financière, et ce, en tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

Merci de votre confiance et au plaisir de collaborer avec vous à l'épanouissement de notre communauté.

André Caron,
Maire